



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA NIEVRE



MISSION INTERSERVICES DE L'EAU

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PREALABLE A LA REALISATION DE TRAVAUX EN COURS D'EAU*

- Composition du dossier :
- 1 fiche complétée
 - 1 plan de situation au 1 / 25 000^{ème}
 - 1 extrait de plan cadastral situant les travaux (n° parcelle reportés sur plan 1/25 000)
 - 1 coupe ou schéma des travaux

A adresser en 2 exemplaires, à : **GUICHET UNIQUE DE LA M.I.S.E. - DDAF de la NIEVRE**
24, rue Charles Roy – BP 26
58019 NEVERS CEDEX

NOTE : Ce document a pour objet de définir le régime juridique applicable à votre projet et les prescriptions techniques qui devront l'encadrer. A la réception de votre demande, une visite de terrain sera réalisée.

I. DEMANDEUR

Organisme / Nom Prénom : M. le Président du PNR du Morvan.....

Adresse : ...Maison du Parc...58230 Saint-Brisson.....

Tél. : ...03 86 78 79 00.....Télécopie : ...03 86 78 74 22.....

Si le demandeur n'est pas propriétaire ou exploitant du fond, joindre un accord écrit du propriétaire.

II – LOCALISATION DES TRAVAUX

Commune	Parcelle(s) concernée(s) par l'ouvrage	Cours d'eau concerné	Longueur du cours d'eau concernée par les travaux	Largeur du cours d'eau au droit des travaux
Brassy	292, 296, 297, 1272	Ruisseau de Vaucorniau	460 m	Entre 0,5 et 2 m

* rivières, ruisseaux, rus,...



III – DESCRIPTION DES TRAVAUX

• Objet des travaux

Nature	Description sommaire
<input type="checkbox"/> réfection de pont
<input type="checkbox"/> curage d'un cours d'eau ou d'un étang :	Volume de boues ou matériaux retiré : Destination des matériaux : Analyse des sédiments : oui / non
<input type="checkbox"/> implantation d'un passage busé	Diamètre de la buse / dimensions du dallot :
<input type="checkbox"/> implantation d'un passage à gué
<input checked="" type="checkbox"/> autre : restauration écologique du milieu	Diversification des habitats du ruisseau par pose de pierres et galets, associée à la plantations d'arbres en berge

- Entrepreneur chargé des travaux : Propriétaire des terrains riverains (parcelles 292, 296, 297, 1272) et prestataire extérieur

- Condition de réalisation des travaux :

Si le chantier est réalisé en eau :

- Engin travaillant depuis les berges
- Engin dans le lit du cours d'eau
- Autres (à préciser) :

Si le chantier est réalisé hors d'eau, envisage-t-on : la mise en place de batardeaux et pompage

- la mise en place de batardeaux et tuyaux
- autres (à préciser) :

Impact des travaux sur l'environnement

Impact sur les berges : Elimination des arbres et arbustes

- Remblais
-

- Enrochements
- Autres (à préciser) : aucun, remise en état des berges après travaux d'installation des rampes empierrées, et plantation d'arbres en berges.....

Impact sur le lit mineur (1) : Curage (vieux fond, vieux bord)

- Fouille
- Reprofilage
- Autres (à préciser) : Pose de pierres et galets pour former des rampes (20 à 30 cm de hauteur) à double concavité et des amas semi-perméables (h=10 cm) entre les rampes

Longueurs concernées

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Impact sur le lit majeur (2) : Fouilles
 Remblais

Impact sur l'eau : Emploi de ciment
 Autres (à préciser) : mise en suspension de fines

- Mesures envisagées pour éviter une pollution des eaux :
 (laitance de ciment, mise en suspension des fines, stockage des engins)
 Plein des engins en dehors de la pâture où coule le ruisseau et en dehors des accès, engins
 garés éloignés du ruisseau en dehors des périodes d'utilisation

- Mesures compensatoires envisagées pour le réaménagement du site :
 (plantations, terre végétale, enherbement, rétablissement de la forme et de la nature des
 fonds,...).....
 Aucune, le projet de renaturation vise à retrouver un milieu proche du milieu naturel et
 comporte également des plantations d'arbres en berges

- Période envisagée pour la réalisation des travaux :

Août - Septembre

- Durée des travaux :

2 semaines maximum

Avertissement :

**Les travaux ne devront en aucun cas être entrepris avant notification de
l'autorisation qui sera délivrée par le Préfet.**

Des prescriptions complémentaires pourront être imposées au demandeur.

A Saint-Brisson, le 21 juillet 2006

Signature du Demandeur,

P.J. : Plans

(1) **Lit mineur** : Partie du lit compris entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle
l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes
eaux et de crues débordantes.

(2) **Lit majeur** : Lit maximum qu'occupe le cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que
temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux, en
particulier lors de la plus grande crue historique.

Schémas des travaux de renaturation sur le ruisseau de Vaucorniau, Brassy parcelles B1 292, 296, 297 et 1272

Description et principe :

Des rampes en « selle à cheval » destinées à diversifier la vitesse du courant et la hauteur d'eau, et donc les habitats aquatiques, sont installées tous les 40 cm de dénivelé. Ces rampes imperméables constituées de pierres et galets tassés sont d'une hauteur de 20 à 30 cm maximum de façon à maintenir un écoulement courant. Entre chaque rampe, 1 ou 2 amas de pierres (selon la distance entre les 2 rampes) d'un mètre carré environ (hauteur max 10-15 cm) sont disposés afin de recréer des abris pour les poissons et les écrevisses. Au total 23 rampes seront disposées sur les 460m du ruisseau concernés.

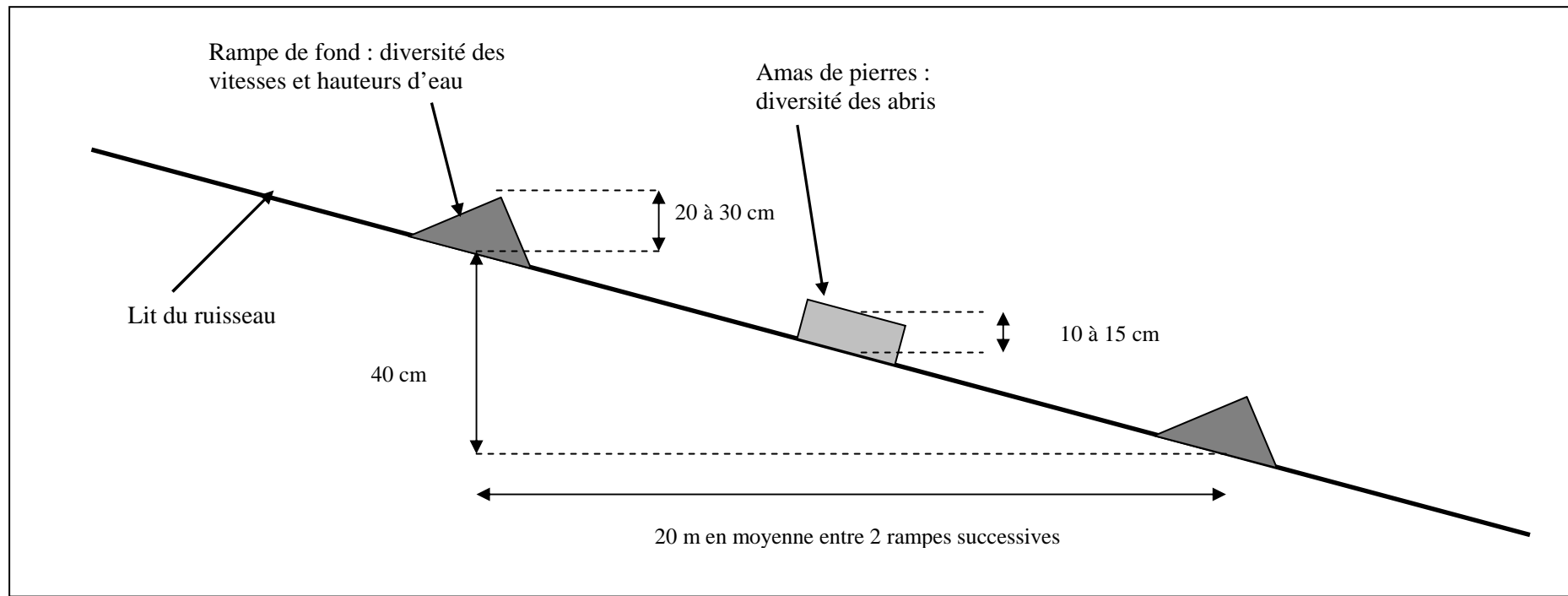


Schéma de principe des aménagements – coupe longitudinale

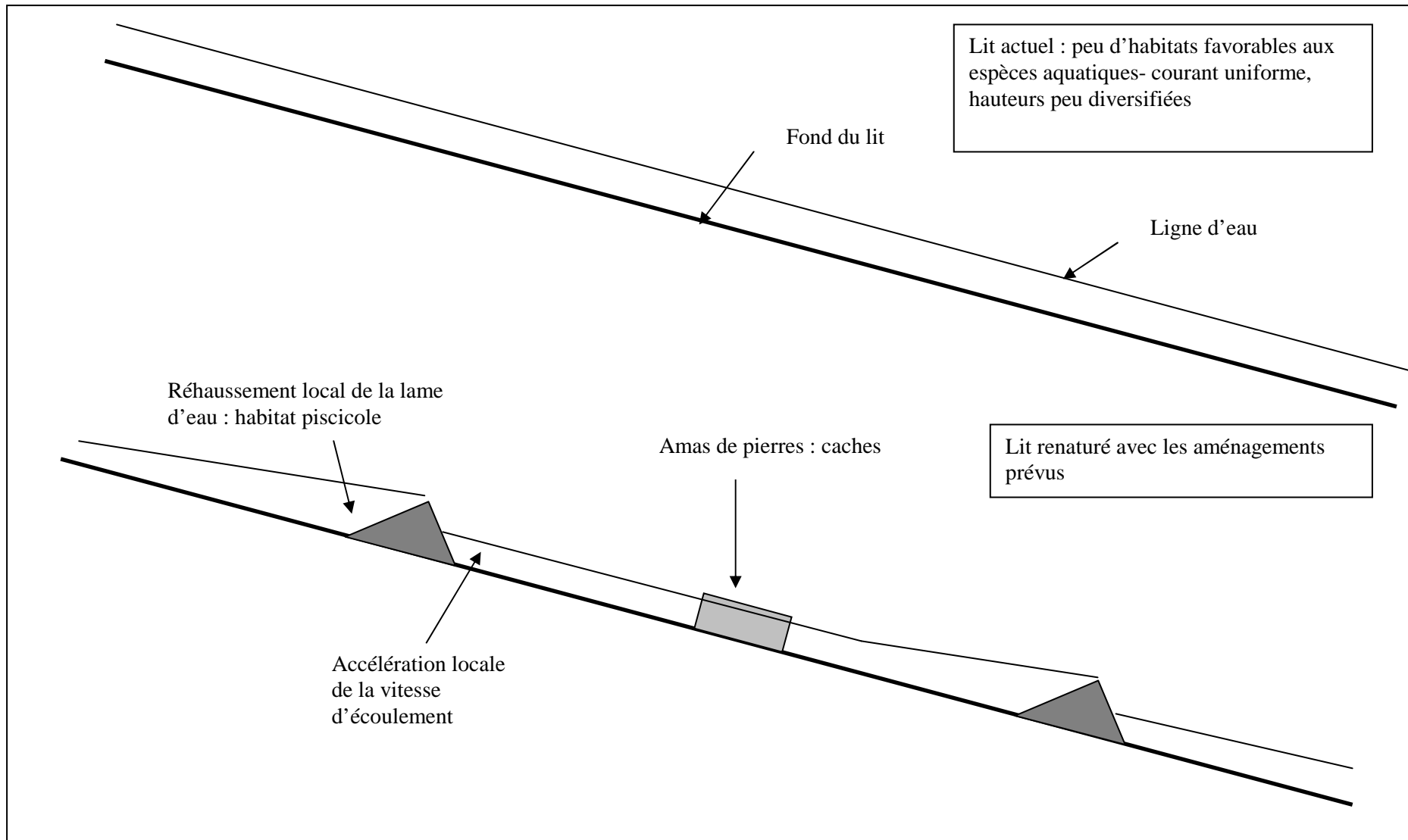
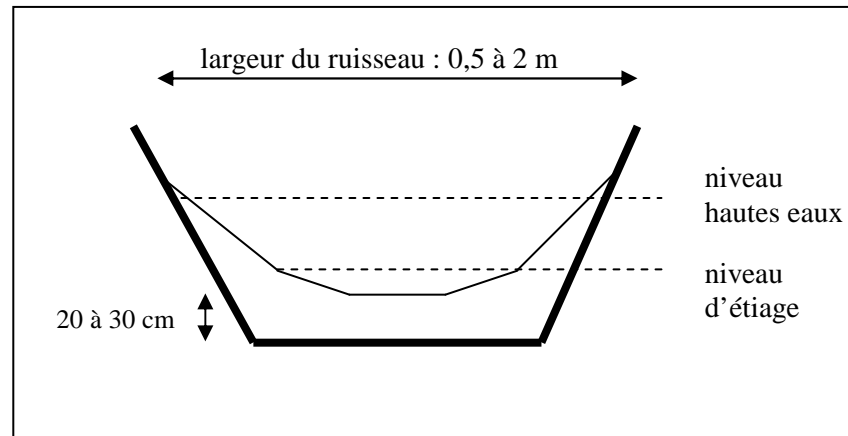


Schéma des effets sur la diversification des habitats aquatiques – coupe longitudinale

Schéma des rampes « en selle à cheval »

Coupe transversale



Coupe longitudinale

